

Un grand industriel de Tournay. M. Louis Bossut, vient d'être décoré par S. M. le roi des Belges.

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, arrêté par le ministre de l'agriculture et du commerce, pour servir de régulateur, est de 22 fr. 23 c. pour la 2.° section de la 3.° classe, dont font partie les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Dans le tableau régulateur du prix de l'hect. de froment, publié par le Moniteur, la troisième classe, section unique, dans laquelle figure Bergues, pour le département du Nord, porte les cotes suivantes :

	D sem. juil.	1° sem. août.	2° sem. août.
Mulhouse.	20 84	20 74	21 12
Strasbourg.	19 34	19 83	20 89
Bergues.	26 90	25 01	23 57
Arras.	23 32	21 15	21 59
Roye.	23 08	19 85	19 56
Soissons.	21 53	19 43	18 38
Paris.	23 35	22 80	p. dev.
Rouen.	23 32	22 65	22 37
Saumur.	20 77	20 81	20 29
Nantes.	23 47	21 11	20 65
Marans.	19 05	19 15	18 55

Le prix moyen régulateur de la classe est donc de 20 fr. 47 c. pour la première section, de 22 fr. 23 c. pour la seconde, et de 20 fr. 36 c. pour la troisième.

Le prix moyen est de 20 fr. 02 c.

Un boucher, d'origine belge, vient de s'enfuir en Belgique après avoir commis de nombreuses escroqueries. Il avait eu la précaution d'enlever les meubles garnissant la maison qu'il occupait à Roubaix.

Le nommé Fidèle Barbry, ayant vendu à vil prix des marchandises qu'on lui avait confiées et dont la valeur est de 850 francs, a été arrêté par la police de Roubaix.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 30 septembre 1860.

Sommes versées par 82 déposants dont 15 nouveaux fr. 7,970. 33 demandes en remboursement. 11,145 64. Les opérations du mois d'octobre sont suivies par MM. Louis Scrépel et Achille Wibaux, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1860 inclus.

NAISSANCES.

27 garçons, 25 filles.

MARIAGES.

Du 26 septembre. — Entre Servais-Romain De-kien, marchand-boucher, et Juliette-Joséphine Florin, sans profession. Du 1<sup>er</sup> octobre. — Entre Théodore-Joseph Leman, tisserand, et Julie-Marie-Joseph Destombes, journalière. — Edouard Maes, maréchal-ferrant, et Marie-Julie Detavernier, journalière. — Alphonse Lesage, ouvrier apprêteur, et Cécile-Clémence-Caroline Lerouge, journalière. — Alexandre Callens, tisserand, et Cordule-Joseph Dacquaine, servante. — Albert Marq, tisserand, et Françoise Decrits, journalière. — Jean-Aloïse Depermentier, tisserand, et Marie-Thérèse Raes, tisserande. — Dominique-Joseph Hautrive, journalier, et Sophie Baskin, cuisinière. — Léopold-Désiré Duprez, tisserand, et Rosalie Vankeersbulck, journalière.

d'en haut, je vis bien qu'il était perdu. J'aurais crié pour qu'en lui portât secours, mais je savais que mes cris seraient inutiles quand je parviendrais à me faire entendre à travers les mugissements des vagues et les sifflements des vents et des cordages.

Cette terrible sensation ne pouvait durer longtemps. La partie de la voile où Ruben demeurait cramponné, avec ce qu'on pouvait réellement appeler l'étreinte de la mort, devait être roulé comme le reste de la voile, et le malheureux braconnier retardait seul l'opération.

— Manions, garçons, manions, là bas du côté du vent! crie d'une voix tonnante le maître de manœuvres.

— Lâcheras-tu? lourdaud! dit le matelot le plus voisin du pauvre Ruben, et, comme lui, sur la vergue.

Ruben avait si complètement perdu la tête, qu'il ne répondit pas même par un regard au cri qui lui était adressé.

— Allons donc, mes braves, allons donc! s'écria l'officier; une, deux, trois!

Les matelots obéirent à l'ordre du maître, et donnèrent une secousse simultanée à la voile. Le pli échappa à l'étreinte du paysan stupéfié; il tomba à la renverse du haut de la vergue en poussant un cri effroyable, heurta le gréement du grand mât, et rebondit au loin dans la mer où il disparut pour toujours au milieu de l'écume blanche et glacée des vagues. Il avait été lancé sous le vent: l'Eos, dans sa course, dut passer sur le malheureux luttant contre l'abîme. Je dois l'avouer, je fus violemment choqué du peu de sensation que produisit cet événement tragique.

J'avais encore mon éducation maritime à faire, et ces sortes de spectacles me semblaient

DÉCÈS.

Du 25 septembre. — Eugène-Marie Delos, 79 ans, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, des ordres de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, célibataire, rue du Château.

Du 26. — Sophie Coussens, 30 ans, journalière, épouse de Frédéric Asteurs, Hôpital. Du 27. — Théodore-Joseph Hugue, 53 ans, tisserand, époux de Marie-Cathérine Flipo, chemin de l'Hommelet.

Du 28. — Christine-Félicité Defeef, 89 ans, rentière, veuve de Louis Dathis, rue des Lignes. — Sophie-Marie Trentesaux, 35 ans, ménagère, épouse de Jacques-François Nolard, route de Lannoy. — Ernestine-Joseph Procureur, 60 ans, ménagère, épouse de Jean-Baptiste Witteholle, rue du Pays.

Du 29. — Jean-Joseph Bentin, 47 ans, tailleur d'habits, époux d'Amélie Vergracht, Hôpital. — Pierre-François Tiberghien, 34 ans, fileur, célibataire, Hôpital.

Du 30. — Pierre-Joseph Leruste, 76 ans, journalier, veuf de Catherine-Joseph Vienne, Hospice. Plus 3 garçons et 4 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Tribunaux.

Le tribunal civil de la Seine (chambre des vacations) vient de rendre un jugement dans une matière qui intéresse une notable partie de la classe ouvrière; nous voulons parler du contrat d'apprentissage.

En général, à Paris, le contrat d'apprentissage se fait avec beaucoup d'insouciance et de légèreté, le plus souvent par conventions verbales. Le père ou la mère, quelquefois à l'insu l'un de l'autre, conduit son enfant chez un patron; celui-ci l'accepte sur le simple examen de sa personne. Le plus souvent ce contrat, qui n'engage que la parole des contractants, n'est pas mené à fin; l'enfant quitte son patron sous le moindre prétexte, ou le patron renvoie l'enfant, et tout est dit, quand les tribunaux ne sont pas appelés à en connaître.

Le contrat d'apprentissage, comme tous les contrats qui engagent la fortune ou le travail de l'homme, est un acte sérieux auquel on ne saurait apporter trop de soins, et qui a ses exigences légales.

Le tribunal vient de décider que le contrat d'apprentissage fait par une femme mariée pour son fils mineur, sans autorisation du mari, est nul, et ne donne aucune action au maître, soit contre le mari, soit contre la femme. Voici le texte du jugement:

« Attendu que le contrat d'apprentissage sur lequel se fonde Uriet pour réclamer aux époux Bacaresse la somme de 400 fr., est nul comme ayant été formé par la femme Bacaresse seule, séparée de biens d'avec son mari, non autorisée par lui, et même contrairement à l'ordonnance de référer qui autorisait la femme Bacaresse à changer son fils de pension, mais non à le placer en apprentissage;

- » Que ce contrat ne peut produire aucun effet, même contre l'incapable avec laquelle Uriet a traité sciemment et dont il a suivi la foi;
- » Qu'il n'a donc aucune action en justice, ni contre Bacaresse, ni contre sa femme;
- » Par ces motifs:
- » Déclare Uriet mal fondé dans sa demande, l'en déboute et le condamne aux dépens. »

FAITS DIVERS.

Le conseil municipal de Paris a, dit-on, le projet de faire poser dans chaque rue des plaques en fontes indiquant la section et l'arrondissement sur lesquels on se trouve: la nuit, ces indications seraient faites par des verres de

singulièrement dissonants dans l'harmonie universelle.

Ainsi mourut le braconnier, sans coûter une larme à personne, ni un son de cloche à sa famille; tout ce que je puis dire alors pour me consoler, c'est que des meilleurs hommes que lui avaient eu un pire destin.

UN PAYS MODÈLE. — LA JUSTICE EN ANGLETERRE.

Les journaux de Londres rapportent ainsi un incident de tribunal qui a bien son intérêt:

M. Bigge, magistrat, demandait, jeudi dernier, au premier officier du tribunal du bourg de Brighton, M. White, quand ouvrirait les Assises.

M. WHITE: Je n'en sais rien, monsieur (on rit).

M. BIGGE: Où est le greffier?

M. WHITE: Il est à Naples, Monsieur, et l'on ne saurait dire quand il reviendra.

M. LAMB prétend qu'il pourrait bien y devenir premier ministre (on rit).

M. BIGGE, souriant: Mais, alors il faut envoyer Starley, l'agent de police à sa recherche! (Nouvelle hilarité).

M. WHITE: On lui a fait passer la feuille pour qu'il indiquât le jour de l'ouverture des Assises, on n'a pas eu de réponse. Les trois mois sont passés; nous avons vingt prévenus à juger.

Pendant que M. Edwin James manifeste ainsi ses sympathies pour la liberté aux Italiens, par sa faute les pauvres prévenus, en Angleterre, languissent en prison.

Et l'assemblée de rire.

différentes couleurs appliqués sur les lanternes à gaz; c'est le système employé par les lignes d'omnibus pour se faire, le soir, reconnaître de loiu. Ce procédé, outre son côté utile, aura l'avantage d'ajouter singulièrement à l'effet pittoresque de l'éclairage. Nous sommes loin du temps où Paris, n'ayant que quelques fumeux réverbères, des hommes porteurs de fallots numérotés comme les fiacres, stationnaient de distance en distance dans les rues, offrant aux piétons retardataires de les accompagner moyennant une légère rétribution.

Il serait bien utile aussi d'éclairer, le soir, le numéro des maisons comme cela se fait en Belgique: un numéro sur verre avec le moindre luminaire par derrière, ce n'est ni coûteux ni difficile à établir.

Ainsi qu'on n'avait que trop lieu de le craindre, les pluies diluviennes de ces derniers jours ont fait gonfler les cours d'eau sur les montagnes, et il en est résulté de graves dommages dans plusieurs endroits. Le malheureux pays de l'Oisans, qui a été tant de fois éprouvé par le fléau des inondations, vient encore une fois de subir un nouveau désastre. A la suite des crues amenées par la pluie dans les ruisseaux et les torrents, la Romanche a grossi démesurément, et elle a rompu ses digues en amont et en aval du Bourg d'Oisans, sur une longueur de 120 mètres d'une part et de 80 mètres de l'autre.

La rupture survenue en amont a amené immédiatement la submersion de la plaine du Bourg, et près de la moitié des maisons de cette infortunée commune sont dans l'eau. La rupture en aval a fait affluer sur la route la Romanche, qui a entraîné aux Sables une masse de graviers et de débris qui ont envahi ce hameau et intercepté la route. Averti de ces ravages, M. le préfet de l'Isère et M. l'ingénieur en chef du département se sont rendus en toute hâte sur le lieu de l'inondation pour examiner l'étendue du désastre et prendre toutes les mesures réclamées par la situation. Un des premiers soins de M. le préfet a été de faire rétablir les communications et dégager aux Sables le passage de la route, qui est demeuré interrompu pendant quarante-huit heures.

Tels sont les premiers détails qui sont parvenus au Courrier de l'Isère.

C'est un spectacle vraiment douloureux, ajoute la feuille grenobloise, que de voir ces pauvres familles plongées encore une fois dans la détresse au milieu de ce pays déjà si souvent frappé, et cela au moment même où nous touchons au retour de la mauvaise saison.

Dans plusieurs autres endroits, les pluies ont aussi causé des avaries. La route de Gières à Uriage en a subi d'assez graves qu'on est en train de réparer. La circulation, qu'on avait été aussi obligé d'interrompre sur ce point, est rétablie depuis hier soir.

Dans la dernière séance mensuelle de la société des photographes américains, qui a eu lieu au Cooper Institute, M. G.-H. Babcock a fait la description d'une machine dont M. Charles Fontagne de Cincinnati, vient d'obtenir le brevet, et au moyen de laquelle on peut tirer 200 épreuves d'une photographie, par minute, soit 12,000 par heure. M. Babcock a montré des feuilles sur chacune desquelles se trouvaient 300 photographies prises en sa présence et qui ont sur les impressions obtenues au moyen de l'action droite de la lumière, l'avantage d'être plus permanentes. On pourra tirer, au moyen de ce nouveau procédé, près de 2,500 copies par heure.

On conçoit quel vaste champ cette vaste découverte ouvre à la photographie. Jusqu'à présent les publications illustrées au moyen de cet art si jeune, ont été excessivement rares et très coûteuses, à cause de la longueur de temps qu'exigeait le procédé ordinaire et des frais qu'il entraînait; désormais on pourra multiplier dans un livre les photographies, sans élever d'une manière sensible le prix de l'ouvrage.

Nouvelles de la Guyane Française.

Les dernières nouvelles de la colonie, que vient d'apporter le paquebot anglais, sont du 30 août. On écrit à cette date:

« Le gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Tardy de Montravel, était, depuis six jours, à la frontière sous le vent, où il devait se rencontrer sur le fleuve Maroni, qui sépare les deux Guyanes française et hollandaise, avec le gouverneur de cette dernière colonie. La présence des transportés, qui ont tous été internés dans cette partie de notre possession, ferait sentir chaque jour l'urgence d'une entente plus complète avec un voisin qui sert de gardien sur une face étendue de nos pénitenciers. Nous n'avons eu qu'à nous louer, du reste, de l'administration néerlandaise, quoique le système colonial des deux pays soit bien différent: Surinam est resté sous le régime de l'esclavage, quoique placé entre deux voisins français et anglais, Guyenne et Demerara, qui ont sacrifié depuis longtemps aux droits imprescriptibles de l'humanité.

» Avant de quitter Guyenne, M. le gouverneur avait désigné, pour le remplacer, l'intelligent et habile directeur de l'intérieur, M. Favart. Celui-ci, exprimant le regret de ne pas l'accompagner à son bord, le gouverneur s'est écrié tout haut, au moment de lever l'ancre, comme Louis XIV: « Comment! M. le directeur de l'intérieur se plaint de sa grandeur, qui l'attache au rivage. »

» Cent beaux Chinois venaient d'arriver à la

Martinique, où ils avaient été conduits de Shang-Haï, pour y être employés à la culture de la canne à sucre. En présence de la réforme du tarif protecteur, les habitants de la Martinique ne se sont pas montrés empressés de les prendre à leur service, d'autant plus que les frais de voyage à rembourser à l'introduction ne s'élevaient pas à moins de 900 fr. par tête.

» La même tiédeur s'est fait remarquer parmi les planteurs de Cayenne; mais la Compagnie aurifère de l'Approuague n'a pas laissé échapper la proie et en a réclamé un bon contingent. Cette entreprise d'intérêt général, dont les travaux deviennent de jour en jour plus rémunérateurs, n'a eu garde de manquer l'occasion de se procurer des bras, car les bras seuls sont l'unique obstacle à son développement colossal.

» En effet, la Guyane accuse chaque jour une plus grande richesse aurifère. On trouve de l'or partout. Des Indiens Portugais étaient venus faire la proposition de conduire les agents de la Compagnie sur un gisement d'or, qui était resté inconnu quoique dans le périmètre de la concession impériale, et sur lequel ces Indiens ont fourni des données qui n'ont pas permis de douter que leur proposition était aussi sérieuse que brillante. On espère y trouver abondamment certain échantillon métallique essayé dernièrement par un des habiles chimistes de Paris, et qui a donné plus de 51 pour cent d'or pur.

» Un ancien californien éprouvé, M. Gohy, était revenu du quartier de Loura, le 11 août, avec 2 kilogrammes d'or, obtenus en 28 jours avec 8 mineurs. La dépense totale avait été de 750 francs. Partant, c'était un bénéfice de plus de 3,000 francs obtenus dans un mois par un simple lavage, soit 27 francs la journée d'un travailleur, dans un pays où l'on vit bien avec 3 francs. »

L'USAGE DU THÉ EN CHINE.

Voici, dit une correspondance adressée de Shang-Haï à la Patrie, quelques renseignements sur le thé, sur son usage fréquent, sur la manière de le servir et de le boire:

Le thé est une feuille grande comme celle du grenadier; cette feuille est prise sur des arbrisseaux qui ressemblent au myrte. Dans le monde entier, il n'y a que la Chine qui produise l'arbre à thé, car je ne crois pas que les essais faits en Algérie pour son introduction aient réussi d'une manière avantageuse. On récolte principalement le thé dans deux provinces, celle de Nankin et celle de Chin-cheau. La province de Nankin fournit le meilleur. On ne se doute pas en France, à moins de payer un prix exorbitant, de ce qu'est la liqueur que nous appelons thé et que les Chinois appellent cha; il y a une différence énorme, même ici, entre la liqueur que nous faisons nous-mêmes et celle que nous offrent les Chinois.

On récolte le thé avec le plus grand soin; nous ne prenons pas plus de précautions pour faire nos vendanges. L'abondance des récoltes est heureusement pour le pays beaucoup plus considérable que celle de nos vignes, qui manquent bien souvent, et en effet, tous les pays voisins de la Chine font usage du thé; en outre, en Angleterre et en Russie, il est d'un usage constant; en Russie surtout, les hommes du peuple se passeraient de tout pour en boire. Ici les gens pauvres peuvent toujours satisfaire leur passion pour cette boisson, des marchands ambulants parcourent les rues vendant du thé à une sapèque la tasse. En France, son usage devient de plus en plus fréquent. Dans toute la Chine, l'habitude de prendre du thé est si ordinaire, qu'on est très étonné de n'en voir prendre à quelqu'un que deux ou trois fois par jour, beaucoup de personnes en prennent dix ou douze fois par jour, et même à toute heure du jour et de la nuit. Lorsqu'on fait la récolte du thé, après avoir cueilli la feuille, on la fait sécher au four, puis on la met dans des vases d'étain pour la conserver.

On attache ici une telle importance à la qualité du thé qu'il y a à Shang-Haï ce qu'on appelle des dégustateurs, payés très cher par les négociants, absolument comme nous avons des dégustateurs en France pour le vin. Il faut une grande habitude pour arriver à reconnaître, surtout en Chine, où le thé n'est jamais absolument mauvais, ses différentes qualités, en goûtant la liqueur qui vous est présentée.

Voici la manière de servir et de prendre le thé en Chine: on apporte devant chaque personne une tasse placée sur un pied circulaire et percé au milieu. Ce pied est en métal; la tasse contient des feuilles et est recouverte par une soucoupe. Le garçon revient bientôt tenant un vase d'eau bouillante; il ôte rapidement la soucoupe et, après avoir rempli chaque tasse, il s'empresse de la recouvrir; le consommateur soulève de temps en temps la soucoupe pour voir si la feuille est au fond de l'eau, c'est alors qu'il est temps de boire; l'eau est devenue légèrement rougeâtre, le thé lui a communiqué sa vertu; il faut la boire la plus chaude possible; si elle est refroidie, elle est détestable.

Lorsqu'on a une grande habitude de prendre le thé à la chinoise, pour que les feuilles ne viennent pas dans la bouche, on boit en laissant la soucoupe sur la tasse: on a soin alors de placer le pouce sur la soucoupe, les autres doigts font appui en dessous de la tasse. Si l'on veut conserver les habitudes européennes, on verse le thé dans une deuxième tasse qu'on a près de soi à cet effet; les feuilles ne peuvent y tomber à cause de la soucoupe placée sur la première. Il ne manque certainement pas de théières en Chine; il y en a de charmantes, surtout les petites; mais,